



---

**Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène concernant la vaccination des sujets porteurs d'implants cochléaires ou candidats à l'implantation.**

**Approuvé le 5 /12/ 2002**

**C.S.H. : 7783**

---

Considérant que la Food and Drug Administration des Etats-Unis d'Amérique a récemment rapporté les résultats d'une surveillance des cas de méningites bactériennes survenues chez des patients porteurs d'implants cochléaires ;

Que cette surveillance indique que :

1. le risque de méningite bactérienne est accru essentiellement chez les sujets porteurs d'implants cochléaires ou candidats à l'implantation en raison de facteurs prédisposants liés aux pathologies ou aux malformations à l'origine de leur handicap,
2. le risque est plus particulièrement accru au cours de la période péri-opératoire d'implantation,
3. au delà de la période péri-opératoire, l'incidence des méningites bactériennes rejoint celle établie dans la population générale,
4. le pneumocoque est le germe le plus fréquemment impliqué.

Bien que des données d'efficacité vaccinale contre les infections invasives spécifiques à cette population de sujets n'existent pas, le C.S.H. recommande

1. que l'ensemble du schéma de vaccination soit scrupuleusement suivi pour ces sujets,
2. que la couverture la plus complète possible contre les germes responsables d'infections bactériennes invasives soit obtenue chez ces sujets et ce, dans la mesure du possible, avant la mise en place de l'implant.

*Ainsi, pour les enfants de moins de 5 ans :*

Des vaccins conjugués contre l'*Haemophilus influenzae* de type b, le méningocoque du groupe C et le pneumocoque (7 sérotypes) permettent la vaccination contre ces bactéries invasives à partir de l'âge de 2 mois. Les deux premières vaccinations sont incluses dans le schéma vaccinal de base de l'enfant (cfr schéma vaccinal de base de l'enfant 2002-2003).

Pour le vaccin contre le pneumocoque, le vaccin conjugué est enregistré mais n'est pas encore disponible en Belgique alors qu'il l'est dans certains pays limitrophes. Le C.S.H. a interpellé les Autorités sanitaires pour mettre en place les conditions d'accès de ce vaccin aux groupes à risque d'infection à pneumocoque dont font partie les enfants porteurs

d'implants cochléaires.

Si le vaccin conjugué est disponible, le schéma suivant peut être proposé :

Tableau 1 : Recommandations vaccinales pour le vaccin Pneumocoque conjugué (Pnc) avant l'âge de 24 mois

Age lors de la 1 <sup>ère</sup> dose	Schéma de base	Vaccination Rappel
2-6 mois	3 doses, 6-8 semaines d'intervalle	1 dose à l'âge de 12-15 mois
7-11 mois	2 doses, 6-8 semaines d'intervalle	1 dose à l'âge de 12-15 mois
12-23 mois	2 doses, 6-8 semaines d'intervalle	

Il existe en Belgique un vaccin polysaccharidique non conjugué dirigé contre 23 sérotypes du pneumocoque (PS23) qui peut être administré à partir de l'âge de 24 mois. L'utilisation de ce vaccin, bien que moins immunogène que le vaccin conjugué, permet néanmoins d'élargir le nombre de sérotypes contre lesquels une protection vaccinale est possible.

Les recommandations vaccinales suivantes, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'enfants âgés de 2 à 5 ans ont déjà été vaccinés par l'un ou l'autre des 2 vaccins, peuvent être faites.

Tableau 2 : Recommandations vaccinales particulières pour la vaccination pneumocoque avec le vaccin pneumocoque conjugué (Pnc) ou le vaccin polysaccharidique (PS23) pour les enfants à hauts risques d'infection à pneumocoque (dont les porteurs d'implants cochléaires ou les candidats à l'implantation).

Age de l'enfant	Vaccination anti-pneumococcique antérieure	Recommandations
24-59 mois	4 doses de Pnc	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 dose de PS23 à 24 mois, au minimum 6-8 semaines après la dernière dose de Pnc</li></ul>
24-59 mois	1-3 doses de Pnc	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 dose de Pnc</li><li>• 1 dose de PS23 à 24 mois, au minimum 6-8 semaines après la dernière dose de Pnc</li></ul>
24-59 mois	1 dose de PS23	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 doses de Pnc, à 6-8 semaines d'intervalle, la première dose administrée au minimum 6-8 sem après la dose de PS23</li><li>• 1 dose de PS23, 3-5 ans après la première dose de PS23</li></ul>

24-59 mois	Aucune vaccination	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 doses de Pnc à 6-8 sem d'intervalle</li> <li>• 1 dose de PS23, 6-8 sem après la dernière dose de Pnc</li> <li>• 1 dose de PS23, 3-5 ans après la première dose de PS23</li> </ul>
------------	--------------------	--

*Pour les sujets de plus de 5 ans :*

Le vaccin conjugué contre l'*Haemophilus influenzae* de type b n'est plus indiqué, les infections invasives causées par ce germe étant exceptionnelles à partir de cet âge.

La vaccination contre le pneumocoque se fera avec le vaccin polysaccharidique à 23 valences. Il sera répété tous les 5 ans chez les sujets à hauts risques.

La vaccination avec le vaccin méningocoque C conjugué est indiquée car ce sérotype circule en Belgique et que la protection vaccinale conférée par le vaccin -conjugué est excellente et de longue durée. Par contre, le vaccin polysaccharidique contre les méningocoques ne doit pas être utilisé systématiquement chez ces sujets étant donné que la protection contre les types A, W135 et Y n'est pas utile dans notre pays et que la durée de protection n'excède pas 3 ans. .

**Adresse :**

**Conseil supérieur d'Hygiène  
Esplanade 1201  
Boulevard Pachéco 19 Bte 5  
1010 Bruxelles**

**Téléphone : 02 – 214 42 45/46  
Fax: 02 – 214 43 13**

**Email: [Guy.Devleeschouwer@health.fgov.be](mailto:Guy.Devleeschouwer@health.fgov.be)**

